

POUR RESUMER

Proposition modifications du règlement de la Coupe de l'Indre et de la Coupe Henri Legros :

Pour les deux coupes, le club tiré au sort ayant un niveau inférieur, sera systématiquement le club recevant, et ce, jusqu'aux demi-finales du match aller pour la Coupe de l'Indre

Pour la Coupe Henri Legros, possibilité d'engager les équipes réserves des clubs régionaux évoluant au niveau départemental , elles entreront dans la compétition dès le 1er tour .

ARTICLE 4 – COUPE DE L'INDRE SENIORS

La Coupe de l'Indre « Seniors » est ouverte à tous les clubs du département affiliés à la F.F.F..

- a) pour prendre part à cette compétition les clubs doivent engager leur équipe première participant aux championnats de District ou aux Championnats de Ligue.
- b) Si l'équipe première d'un club participe à un Championnat National c'est la première équipe réserve disputant un championnat tel que défini à l'article 4a qui sera engagée. Dans ce cas, il sera fait application de l'article 14 du présent règlement.

~~Dès le 2^{ème} tour, afin de disputer la rencontre à la date initialement prévue, un club engagé en Coupe de l'Indre devant jouer à la même date, une autre compétition fédérale ou régionale, Championnats Régionaux, doit présenter une autre équipe disputant les championnats de District ou de Ligue.~~

Les deux équipes finalistes, ainsi que les arbitres, seront dotés d'un équipement offert par un partenaire du District.

Le finaliste perdant recevra un objet souvenir.

ARTICLE 5– COUPE DE DISTRICT « Henri LEGROS » :

- Cette Coupe est réservée aux équipes premières des clubs participant aux championnats de District à condition qu'elles participent à la Coupe de l'Indre et aux équipes réserves des clubs régionaux évoluant au niveau départemental
- Lorsqu'un club engage son équipe réserve dans cette compétition, les articles 18 et 19 des Règlements de la Ligue et ses Districts, concernant la participation aux matchs d'une équipe supérieure s'appliquera ainsi que l'article 14 du présent règlement.
- Dans tous les cas de figure une seule équipe par club pourra au cours de la même saison participer à cette compétition.

Le finaliste perdant, recevra un objet souvenir.

ARTICLE 6– COUPE « Edouard BARES » :

Cette Coupe est ouverte avec engagement facultatif aux équipes premières des clubs participant aux championnats de District D4 et également à la première, deuxième ou troisième réserve des clubs dont l'équipe première évolue en championnat régional ou D1, D2 ou D3 à condition qu'elle participe aux championnats de D4.

- Lorsqu'un club engage son équipe réserve dans cette compétition, les articles 18 et 19 des Règlements de la Ligue et ses Districts, concernant la participation aux matchs d'une équipe supérieure s'appliquera ainsi que l'article 14 du présent règlement.
- Dans tous les cas de figure une seule équipe par club pourra au cours de la même saison participer à cette compétition.
- Le droit d'engagement sera fixé chaque année par le Comité de Direction.
- Tout club non engagé en Coupe BARES avant le 2^{ème} tour de la Coupe de District Henri LEGROS ne pourra pas participer à cette compétition

Le finaliste perdant, recevra un objet souvenir.

ARTICLE 7 – SYSTEME DES EPREUVES :

7.1 – Coupe de l'Indre Seniors

La Coupe se dispute par élimination directe.

Si le nombre de clubs à opposer le nécessitait, les clubs à exempter pour arriver au nombre fixé par le calendrier seront, s'il y a lieu, tirés au sort par la Commission Sportive sachant qu'une même équipe ne peut être exempt qu'une seule fois au cours de la compétition concernée.

Les clubs disputant les championnats de Ligue, ainsi que les demi-finalistes de la saison précédente, n'entreront en compétition qu'aux 16^{ème} de Finales (A.G. du 2.06.1984).

Tous les matches seront tirés au sort intégralement.

A compter du premier tour et **jusqu'aux ½ finale aller** inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable ou de non-homologation du terrain.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement **à un niveau au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.**

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il sera procédé aux **prolongations et éventuellement** aux tirs aux buts.

Les ½ finales se joueront par matchs aller – retour, sur les terrains des clubs en présence. En cas de non-homologation du terrain, le club recevant devra fournir un terrain de dégagement. A défaut, la Commission Sportive imposera un terrain. En cas d'égalité à l'issue du deuxième match, le vainqueur sera qualifié au goal-average (quotient du nombre de buts marqués par le nombre de buts reçus). Si l'égalité subsiste, il sera procédé **aux prolongations et éventuellement** à l'épreuve des tirs au but. En cas d'égalité à l'issue du deuxième match, le vainqueur sera qualifié au goal-average (quotient du nombre de buts marqués par le nombre de buts reçus). Si l'égalité subsiste, il sera procédé **aux prolongations et éventuellement** à l'épreuve des tirs au but.

En cas de force majeure, afin de respecter le calendrier, sur décision du Comité de Direction, les ½ finales pourront se disputer sur une seule rencontre sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement ~~deux un niveau~~ au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain. Si l'égalité subsiste, il sera procédé **aux prolongations et éventuellement** à l'épreuve des tirs au but. ~~En cas d'égalité à l'issue de la rencontre il sera procédé aux prolongations et éventuellement à l'épreuve des tirs au but.~~

Finale :

Le lieu et la date de la Finale seront fixés tous les ans par le Comité de Direction. En cas de match nul, il sera disputé deux prolongations de 15 minutes.

Si l'égalité persiste à l'issue de ces prolongations, les deux équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but.

La Commission Sportive se charge de l'organisation des ¼, ½ et Finale de la Coupe de l'Indre.

Les indemnités d'équipements des arbitres ne seront pas dues pour la Finale de la Coupe

de l'Indre Seniors dans la mesure où ils sont dotés d'un équipement.

7.2- Coupe de District Henri LEGROS

Les clubs entrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination en Coupe de l'Indre, jusqu'aux 8èmes de finale inclus. Système identique à la Coupe de l'Indre « Seniors » pour les tours préliminaires.

Les équipes réserves entrent en compétition dès le 1^{er} tour.

A compter du premier tour et jusqu'aux demi-finales inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable.

Dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement ~~deux un niveaux~~ au moins au dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain.

En cas de match nul ~~à l'issue des prolongations~~, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

Finale :

La Finale aura lieu sur le terrain du vainqueur de l'année précédente même si l'un des deux clubs a été lauréat la dernière saison.

En cas de match nul ~~à l'issue des prolongations~~, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

7.3 – Coupe Edouard BARES

Les équipes premières entrent en compétition au fur et à mesure de leur élimination en Coupe de l'Indre et Coupe de District Henri LEGROS, jusqu'aux huitièmes de finale inclus.

Les équipes réserves entrent en compétition dès le 1^{er} tour.

Système identique à la Coupe de l'Indre « Seniors » pour les tours préliminaires.

A compter du premier tour et jusqu'aux demi-finales inclus, les matches seront disputés sur le terrain du club premier tiré au sort avec possibilité d'inverser la rencontre en cas de terrain impraticable.

En cas de match nul ~~à l'issue des prolongations~~, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour désigner le vainqueur.

La Finale aura lieu sur le terrain du vainqueur de l'année précédente même si l'un des deux clubs a été lauréat la dernière saison.

(AG Du 01.06.2024)